**Journée du 8 mai :**
12h00 : cérémonie d'intention de prières en l'église Notre Dame de La Chaussée
12h20 : départ en cortège vers le monument aux morts
12h30 : cérémonie au cimetière, dépôt de gerbe, allocution.
Vers 12h50, vin d'honneur en mairie, salle des fêtes ou cour de la mairie si la météo le permet. A l'issue, pique-nique commun tiré de votre panier.

**Conseillère numérique** :
Une conseillère numérique est à votre disposition pour vos déclarations en ligne, pour l'utilisation de votre PC et de ses applications, de votre tablette ou de votre téléphone. Ce service est gratuit. Elle est présente en mairie le mercredi matin tous les quinze jours de 9h30 à 12h30. Prochain RDV 10 mai.

**Regroupement Pédagogique Intercommunal (St Jean de Sauves, St Clair, la Grimaudière, La Chaussée) :**
A travers le RPI, la municipalité participe aux conseils d'école trimestriels. La vie des différentes classes y est évoquée, les projets, les difficultés, les finances, les satisfactions aussi. L'équipe d'enseignants en place est remarquable de dévouement et d'efficacité. Le meilleur exemple est celui de la gestion des enfants le jour de la tornade qui s'est abattue sur Saint Jean de Sauves et partiellement sur l'école. La mise en place des procédures de protection et d'information des familles et de suivi psychologique a été exemplaire.

**Déficit d'eau :**
Ce ne sont pas les quelques journées de pluie en mars qui vont ramener les niveaux acceptables. Il convient donc, dès à présent, de prendre des mesures si on ne veut pas aller à la catastrophe cet été et de se montrer extrêmement raisonnable pour éviter de possibles restrictions sévères aux beaux jours.

**Décès** :
*Mme Ida COMPAIN* le 4 janvier. Mme COMPAIN officiait en tant qu'ancienne sonneuse de cloches de l'église avant électrification. Chaque jour, elle sonnait manuellement l'angélus matin et soir. Elle résidait à la maison de retraite de Monts Sur Guesnes depuis de nombreuses années.
*M. Jean Pierre LESCAROUX* le 21 janvier.
*M. Henri GUEGUEN* le 6 février. M. GUEGUEN a été employé de commune à La Chaussée et à Saint Clair, tout ou partie de sa carrière.
*M. Stéphane BILLY* le 9 février.
*M. Philippe HUELLE* le 23 avril.

# UN BRIN DE CHAUSSEE

## Numéro 36 – Avril 2023

***édité par nos soins***

Le mot du Maire

Depuis le temps qu'on l'attendait, dame pluie a daigné nous rendre visite depuis peu.
Malgré les averses traditionnelles du mois de mars, il en manque encore, et beaucoup !
La symphonie des outils de jardin reprend petit à petit, les arbres en fleurs sont les signes annonciateurs d'un printemps que nous espérons tous le plus agréable possible.
Au plan communal, le verger communautaire donne satisfaction, il faudra attendre encore quelques années pour profiter des récoltes, mais tous les arbres sont vigoureux, quelques greffes ont été réalisées, (voir plus loin) avec des variétés anciennes qu'il convient de pérenniser.
Vous trouverez dans ce nouveau numéro de « brin de Chaussée » bon nombre d'i informations et je vous en souhaite bonne lecture.

Bien cordialement,

Alain LEGRAND

**Info CCPL** Communauté de communes du Pays Loudunais

- **Gestion des déchets** :

*La phase de simulation* de la nouvelle procédure de ramassage des ordures ménagères débutera le **1er juillet prochain**.
Pour mémoire, une part fixe et une part calculée sur le nombre de levées de votre bac à couvercle orange ou grenat serviront à établir la taxe annuelle.
La répartition des pourcentages sera définie lors du prochain conseil de communauté de communes.
En fin d'année2023, chacun recevra une facture « blanche » qui détaillera la taxe qui aurait dû être facturée. **Au 1er janvier 2024, débutera réellement cette nouvelle procédure de facturation.**
Certains d'entre vous ont reçu un nouveau container pucé, d'autres pas.
Si votre bac n'a pas été changé, c'est qu'il était déjà porteur de la puce électronique.
Nous avons donc 6 mois devant nous pour adopter les bonnes habitudes : ne pas sortir systématiquement son bac s'il n'est pas plein, trier ses déchets, compacter le cas échéant ses sacs poubelles.
*Une vaste campagne d'information devrait être réalisée par les services de la CCPL.*
Pour ce qui est des bacs jaunes contenant les ordures recyclables, pas de changement, toutefois, attention, le pôle déchets de la CCPL effectue des contrôles de bacs avant la collecte.
N'oublions pas que les déchetteries sont à notre disposition, l'accès y est gratuit pour 30 passages par an, ce qui n'est pas le cas partout en France.

- **Collecte d'amiante** :
La CCPL organise sa première collecte de l'amiante lié le **26 mai 2023** face à la déchetterie de Loudun-Messemé. Se munir de sa carte de déchèterie et se présenter au pont-bascule situé face à l'entrée.
L'inscription est nécessaire au 05 49 22 54 02, puis sur le site :
https://www.a2s-go.fr/collecte-dechets-loudun/
Les contenants spécifiques (sac, big-bag, body-bag) sont obligatoires. La CCPL en propose à la vente.

**Rénovation énergétique de la mairie et salle des fêtes** :
C'est la préoccupation du moment, un vaste chantier est en cours qui va s'étaler sur au moins deux ans. Le but est d'isoler les bâtiments communaux pour tendre vers une économie d'énergie de l'ordre de 30%, afin de pouvoir bénéficier des subventions gérées par le syndicat Energie Vienne.
Nous en sommes actuellement à la sélection de l'architecte qui aura en charge la maîtrise d'œuvre. Les candidatures sont à l'étude par un cabinet d'assistance spécialisé et le lauréat sera connu dans les semaines à venir.
Viendra ensuite la recherche par appels d'offres des entreprises, des devis, et début 2024, en principe, les travaux devraient débuter. Il y aura alors, et c'est incontournable, quelques perturbations dans le fonctionnement de la mairie mais nous veilleront à la continuité du service public.

**Plan Climat Air Energie Territorial**

La Communauté de communes du Pays Loudunais consulte le public sur le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),** conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

**Le public peut faire part de ses observations et propositions du 24 avril au 26 mai 2023 inclus :**
**Par courrier électronique** à contact@pays-loudunais.fr avec pour objet « consultation PCAET ».
**Par écrit adressé à la Communauté de communes du Pays Loudunais :** 2 rue de la Fontaine d'Adam BP30004 – 86200 LOUDUN avec pour objet « consultation PCAET ».
*Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Communauté de communes du Pays Loudunais.*

**Panneau Pocket** :
Application gratuite et anonyme. Cette application vous permet de suivre les informations ou les alertes en temps réel. Actuellement il y a **221** smartphones ou tablettes qui possèdent **La Chaussée** dans leurs favoris.
A titre indicatif seulement, cela représente l'équivalent de **259 %** des foyers de la commune.
Total de vues sur la période (19 mars – 19 avril) : **2532**.

***Le Site Internet*** (lachaussee86.com)
N'hésitez pas à consulter le site internet, toutes les informations utiles y figurent, elles sont actualisées en permanence.

**Infos**

**SRD** :
Distribution d'énergie électrique interrompue sur le réseau alimentant la Petite Chaussée, Renoué et Sarcalé le 16 mai de 9h à 13h.

**Demande de carte d'identité et passeport :** seules les mairies équipées du dispositif de recueil des demandes peuvent désormais délivrer le formulaire papier « cerfa ». Nous vous invitons à privilégier la pré demande en ligne sur le site de l'ANTS.

**Biens immobiliers** :
Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour vérifier vos informations sur le site des impôts. La maison France Service à Moncontour ainsi que le service des impôts aux particuliers se tiennent à votre disposition sur rdv.
Vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
Permanence spéciale de la conseillère numérique le 10 mai – prendre rdv à la mairie

**Histoire :**

A la lecture des registres anciens conservés en mairie, on y trouve des termes cocasses, tels que :
-***conseil de fabrique***, ***ou général de fabrique*** signifiait un ensemble de personnes, clercs et laïcs ayant la responsabilité de la collecte et de la gestion des fonds nécessaires à la construction et à l'entretien des édifices religieux. Il est composé de 5 membres (pour La Chaussée) dont le maire, membre de droit. Le fonctionnement est réglé par des normes strictes. Par exemple, la convocation se fait par 15 coups de cloches, le « fabriqueur » payait moins d'impôts que les citoyens, c'est cette institution qui décidait aussi de la gestion de la ville, et qui désignait même la sagefemme. Le conseil de fabrique disparaitra en 1789, à la naissance de la commune et des conseils municipaux.

***D'où vient Quasimodo ?***
Le bureau du conseil de fabrique est élu à bulletin secret, tous les ans au cours du premier trimestre (à la réunion appelée autrefois « **quasimodo »**)
-***le marguillier*** : celui qui était chargé d'inscrire et d'immatriculer les pauvres de la paroisse et de les inscrire sur les registres de l'aumône. Elu par une assemblée de notables, il réglait également les tarifs des bancs de l'église, des inhumations et nommait les serviteurs de l'église (sonneurs, bedeaux etc)

**Sécurisation RD347 :**

Des opérations de sécurisation entre Angliers et « la Balbinière » ont été organisées durant 4 samedis du mois de février.

La parfaite collaboration des services de la Préfecture, du Conseil Départemental, de la Direction des routes, de la Gendarmerie Nationale, de la fédération des chasseurs de la Vienne et des sociétés de chasse locales a contribué à la réussite de cette organisation.

Le but était de permettre des opérations coordonnées afin de chasser, les cervidés principalement, qui, se sachant en sécurité en bordure de route présentaient un grave danger pour la circulation. Nombreuses sont les bêtes qui traversaient la route, le nombre d'accidents plus ou moins grave, était impressionnant : au moins un par jour à déplorer.

Une trentaine de cervidés ont ainsi pu être tués sans mettre pour autant en péril l'équilibre cynégétique. Des troupeaux, souvent supérieurs à 50 animaux, avaient pu être observés aux abords immédiats de la route.
A cela, s'ajoutaient des vitesses de circulation excessives. Les élus locaux aidés en cela par les services de la sécurité routière ont engagé une opération de sécurisation sur le long terme. Les premiers relevés sont édifiants, le record de l'inconscience revenant à un automobiliste contrôlé à 155km/h sur cette portion limitée à 90…On ne compte plus les 120, 130…

Aussi, un radar dit « de chantier » a déjà été installé à l'angle de la RD44, tout près du lieu de l'accident mortel de novembre dernier. Son positionnement est fait en sorte d'être bien en vue afin de faire ralentir (et cela fonctionne) et le cas échéant de relever des infractions graves.

Un autre dispositif dit « radar tourelle » sera également installé en principe avant l'été. S'y ajouteront d'autres dispositifs par les véhicules banalisés en circulation et des contrôles dits « aux jumelles » par la gendarmerie nationale.
11 morts sur cette RD347 depuis quelques années, c'est trop, beaucoup trop, et ça doit cesser.

Aller réveiller une famille en pleine nuit pour l'informer du décès d'un des leurs sur la route est insupportable.

**Les actualités budgétaires :**

Lors du dernier conseil municipal, les comptes 2022, certifiés sincères et véritables par le comptable du Trésor public ont été adoptés.

Le *compte administratif 2022* est détaillé comme suit :

Section de fonctionnement, Prévu : 269 572.41€ Dépensé : 175 775.58 €
soit : 65.21%

Section d'investissement, Prévu :127 752.54€ Dépensé : 27 189.62 €
soit : 21.28%

Le *Budget primitif 2023*, voté à l'unanimité, a été voté comme suit :

-section de fonctionnement : 318 283.58€

-section d'investissement : 155 911.50€

**Subventions :**

Lors du dernier conseil municipal, des subventions ont été accordées selon la répartition suivante :

Association Dynamob : 50€ / La maison de l'Acadie : 200€ / FNATH Loudun : 50€ / Football club ASM : 100€ / SPA : 35€ / ADMR : 200€ / ACLÉ (association communiquer, lire, écrire) : 100€

**Expropriation :**

La municipalité a engagé une procédure d'acquisition d'une propriété dite « bien en état d'abandon manifeste » par expropriation. Il s'agit d'une demeure située rue de la piche dont les propriétaires, de nationalité anglaise, ont totalement disparu depuis 2008.

Toutes les recherches engagées pour les retrouver sont restées vaines et la végétation luxuriante n'est plus acceptable par la gêne qu'elle apporte au voisinage.

Le conseil municipal décidera à l'issue de la (longue) procédure la destination qu'il conviendra de donner à ce bien.

Bienvenue…à Julien Ménard et Marion Sivigny

**Loudun : Marion Sivigny, designer d'intérieur s'installe à La Chaussée**

Marion Sivigny est originaire de Lorraine. Elle s'installe dans le canton de Moncontour pour exercer son activité de designer d'intérieur. Elle met ses compétences au service des particuliers mais aussi des professionnels.

Coaching et étude de potentiel

À l'écoute des besoins exprimés par ses clients, elle accompagne pour réagencer des intérieurs, des bureaux, aménager de nouvelles pièces.

Elle apporte des conseils personnalisés et propose la conception de plans ou encore le suivi des réalisations des professionnels du bâtiment.

**Greffe des arbres :**

Le 4 avril dernier, s'est tenu, dans le verger communal, un atelier de greffes des arbres fruitiers.

Deux personnes bénévoles de l'association « les Amis du Verger de la Siette des Moulins» (on peut les rencontrer le 1er samedi du mois de 9h à 12h à Cuhon) sont venues expliquer de manière très intéressante la pratique de la greffe. Une bonne dizaine d'arbres ont ainsi pu être greffés avec des variétés anciennes de fruits d'excellente qualité. Un véritable travail d'orfèvre !

Pour répondre à certaines interrogations, le fauchage n'interviendra que cet été pour permettre aux insectes polinisateurs et aux abeilles de prendre possession des lieux

Greffe en fente

Clin d'œil

Comment occuper ses vacances scolaires ? par des contrôles fictifs au carrefour de l'église !